

REGLEMENT INTERIEUR DU POINTER CLUB INTERNATIONAL

1) Cotisation annuelle

La cotisation en vigueur actuellement (2011) est de 250 € pour les Clubs participant au Championnat de Grande Quête et de 100 € pour les autres Clubs.

2) Organisation des CHAMPIONNATS D'EUROPE

a/ Pour l'attribution du titre le chien doit obtenir au minimum un EXCELLENT en travail et au moins le qualificatif de TRES BON à l'examen morphologique.

Tous les Championnats se déroulent sur deux journées, chacune mettant en jeu le CACIT, sur une ou deux batteries avec CAC et avec une évaluation morphologique au début.

En cas d'égalité du meilleur qualificatif dans l'épreuve de travail, est proclamé Champion le chien ayant obtenu le meilleur qualificatif dans la note morphologique.

En cas de nouvelle égalité on tiendra compte d'un éventuel deuxième classement en travail (au moins EXCELLENT) , enfin dans le cas de nouvelle égalité les deux chiens feront un Barrage sur le terrain.

Toutes les épreuves (Grande Quête, Quête de chasse Printemps, Gibier Tiré, Bécasse, Montagne) seront jugées selon les règlements de la F.C.I.

Les jurys donneront le classement sur le terrain à la fin de l'épreuve.

La veille ou le matin du premier jour du Championnat, il sera effectué la vérification morphologique des chiens par trois juges, dont au moins deux habilités pour les expositions, et si possible de nationalités différentes; ils devront attribuer un qualificatif (BON - TRES BON - EXCELLENT).

Dans les Championnats de Gibier Tiré, Bécasse et Montagne l'examen morphologique pourra être effectué par un seul Juge reconnu pour sa connaissance de la race Pointer.

Les qualificatifs attribués resteront secrets et seront rendus publics à la fin de la seconde journée de l'épreuve.

b/ Chaque équipe est constituée de cinq titulaires et deux réserves. si les conditions de terrains, de gibier, ainsi que l'organisation le permettent les réserves pourront également participer.

L'inscription de l'équipe sera envoyée au Secrétaire du Pointer Club International, signée par le Président du Club en garantie que tous les chiens soient inscrits au Livre des Origines du pays du propriétaire et que le propriétaire soit résident dans le pays.

En cas d'inscription au Championnat de chiens et de propriétaires n'ayant pas respecté les conditions ci-dessus exposées, ils seront exclus par le Pointer Club International.

Quiconque contreviendra à ces règles sera sanctionné et la représentativité de son Club sera exclue de participation à l'édition suivante.

c/ Jury : la désignation du Président (nationalité) est donnée par le Conseil qui souhaitera la nomination de Juges ayant une expérience internationale reconnue. Le

Président de Jury choisit les Juges d'ailles avec la même exigence. Il est souhaitable que parmi le Jury soient intégrés des Juges de Nations émergentes.

d/ Organisation

1) Le Club National qui organise le Championnat reçoit une contribution de 500€ de la part du Pointer Club International. Le logement et les repas des Juges sont à la charge de l'organisation, ainsi que les frais pour les récompenses. Les frais d'engagement (75€ par chien) sont encaissés par le Club organisateur.

2) Pour ce qui concerne les Championnats de Grande Quête et de Quête de Chasse Printemps ils sont organisés directement par le Pointer Club International qui reçoit les inscriptions et récolte les frais d'engagement (comme ci-dessus). Les frais de logement et de repas des Juges sont à la charge du Pointer Club International.

e/ Description des Championnats d'Europe

1) Grande Quête et Quête de Chasse Printemps : Il est souhaitable que ces Championnats soient organisés dans la même nation, à la même date voisine de la Coupe d'Europe.

2) Gibier Tiré : Il est souhaitable de pouvoir effectuer le rapport sur un gibier abattu dans l'action. Si cela n'est pas possible ou si le gibier est manqué, le chien devra faire un rapport à froid à la fin du tour ou de l'épreuve. Il sera apprécié un bon travail du chien sur un rapport de gibier blessé.

3) Bécasse - Montagne : Espérant une plus grande participation des Nations, le nombre de chiens inscrits pourra être le maximum prévu (7) comme dans l'article 2 - point b/

Pour tous les Championnats : le Pointer Club International invite les Clubs Nationaux à favoriser et encourager la présence de femelles dans les épreuves de Chasse (Gibier Tiré, Bécasses, Montagne)